

Projet de l'accueil à l'école communale de Péronnes

11, rue des Ecoles – 7640 Péronnes (Tél. : 069/44.25.57 – Fax : 069/44.23.02)

Adresse électronique : ec001610@adm.cfwb.be

Objectifs du service d'accueil extrascolaire dans l'école

- Proposer à tous les parents dont les enfants fréquentent l'école maternelle et primaire la même offre d'accueil avant et après les heures de classe.
- Assurer un accueil adapté en fonction de l'âge de l'enfant offrant plusieurs possibilités d'activités encadrées par du personnel qualifié
- Répondre aux souhaits d'activités des enfants et de leurs parents en fonction des possibilités de l'infrastructure offerte par l'école.
- Afin de favoriser la communication entre les parents, les enseignants, la direction, l'accueillante peut servir d'intermédiaire.

Pouvoir organisateur

L'accueil est organisé par la Commune d'Antoing sous la responsabilité d'Alain Boucaut, Echevin de l'Enseignement.

Adresse de l'administration communale : Place Bara, 19, 7640 ANTOING. Tél : 069/44.69.01

Périodes d'accueil

Le matin de 7h à 8h10

Le soir de 15h25 à 18h

Le mercredi midi de 12h à 13h15

Personnes de contact

Le directeur : M. Lippens

Les accueillantes de l'école : Me Delletre Nathalie, Me Masquelier Yvonne

Tél : 069/59.06.90

Règlement d'ordre intérieur

Les renseignements concernant les formalités, les horaires, les règles de vie à respecter figurent dans le règlement d'ordre intérieur.

L'accueil de la garderie

Le projet global est conçu afin de permettre à l'enfant de participer à des activités, des jeux libres avec du matériel adapté à son âge et a des activités plus dirigées (lectures vivantes, jeux collectifs,...)

Le matin

L'accueil est ouvert de 7h à 8h10 dans le réfectoire. Les enfants ont la possibilité de déjeuner (jusque 7h45). Les activités proposées sont calmes, restent libres car le matin, chacun a son rythme.

Le soir

Les primaires

Les enfants jouent dans la cour ou sous le préau jusque 16h.

A 16h, les 1ères primaires rejoignent les maternelles afin de réaliser leur travail scolaire. Ensuite, ils peuvent jouer librement. De 16h à 16h30, les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e primaires rentrent en classe afin de réaliser leur travail scolaire. Si ils ont terminé leur travail, ils s'occupent calmement sans perturber les autres.

Les maternelles

Si le temps le permet, les enfants peuvent jouer dans la cour. A 16h, ils se rendent dans le réfectoire afin de jouer librement (puzzles, dînette, jeux de sociétés, lego, ...) seul ou avec l'aide de l'accueillante.

A 16h30, les primaires rejoignent les petits au réfectoire. Ils ont la possibilité de jouer librement et si le temps le permet de jouer à l'extérieur. (bille, corde à sauter, échasse,...)

Mercredi midi

L'accueil des enfants s'effectue de 12h à 13h15.

L'enfant a la possibilité de prendre son repas (pique-nique) dans le calme en attendant les parents ou le départ pour l'accueil extrascolaire centralisé. Ensuite, il commence son travail scolaire ou joue librement.

A 13h15, les enfants qui ne sont pas encore retournés chez eux prennent le bus pour se rendre à l'accueil extrascolaire centralisé à Antoing ou peuvent être déposés à une activité prévue dans le cadre de l'accueil extrascolaire centralisé. Tous les documents concernant l'accueil extrascolaire centralisé peuvent être obtenus auprès de l'accueillante.

Le prix et l'inscription

Les documents reprenant le projet et le ROI (règlement d'ordre intérieur) sont remis aux parents dès la rentrée scolaire ainsi que la fiche reprenant les coordonnées de l'enfant et des parents. La participation financière demandée est de 1 euro par semaine quelque soit le nombre de participation à l'accueil du matin, du soir et du mercredi jusque 13h15 et ce par enfant. Le paiement se fait auprès de l'accueillante de votre enfant. Les frais de garde font l'objet d'une attestation annuelle transmise au plus tard au mois de mai de l'année civile suivante permettant de faire l'objet d'une déduction fiscale.

L'accueil lors des journées pédagogiques

Le projet global est d'assurer aux parents qui travaillent un service d'accueil équivalent aux heures d'accueil durant les périodes scolaires. La journée se partage en différentes périodes : plage d'accueil et de jeu libre jusqu'à 9h, activités de 9h à 11h45, pique-nique et jeux libres ou sieste, activités de 13h30 à 16h00 suivi d'une nouvelle plage de jeux libres.

Les prix et l'inscription

La participation financière s'élève à 3,00 euros pour la journée. L'inscription est possible jusqu'au mercredi qui précède la journée d'accueil et doit être réalisée auprès de l'accueillante de l'école fréquentée en complétant le talon d'inscription, en fournissant une attestation de votre employeur ainsi qu'en réglant la participation financière pour la journée.

L'équipe d'encadrement

La responsable de l'accueil centralisé est Martine Host

- L'équipe d'accueil lors des journées pédagogiques est constituée de 2 accueillantes : Marie-Pierre Conratte et Yvonne Masquelier pour la partie activité de journée. L'accueil avant 9h00 et après 16h00 est assuré soit par les accueillantes des écoles concernées par la journée pédagogique soit par du personnel ALE.
- Si un enfant est souffrant, les accueillantes possèdent un listing reprenant tous les numéros de téléphone de chaque famille. Elles peuvent essayer de les contacter (présence d'un téléphone dans chaque local). Elles possèdent également le numéro de téléphone des médecins de l'entité et des hôpitaux de Tournai. Il y a une pharmacie dans chaque bloc de classes pour soigner les bobos ?
- Si un enfant est fatigué, il peut se reposer (présence de petits lits dans la classe de première maternelle). Il n'est malheureusement pas possible de créer des moments privilégiés, car le nombre d'enfants est trop important.
- Les accueillantes mettent tout en place pour que les enfants se sentent en confiance : dialogues, moments de réconfort, motivation, ...
- En cas de conflits ou si un enfant est triste, les accueillantes interviennent très rapidement pour régler les problèmes. Elles peuvent infliger également des petites sanctions disciplinaires (punitions) quand cela s'avère nécessaire. Elles prennent régulièrement contact avec la direction quand des enfants se sont mal comportés.
- Les accueillantes peuvent accueillir des enfants qui présentent des difficultés. C'est le cas avec 2 enfants qui présentent des problèmes d'audition.
- Les accueillantes entretiennent des relations avec les parents en utilisant principalement le dialogue. Elles servent souvent de personnes-relais.
- Pour l'instant, les accueillantes ne collaborent pas avec d'autres services.
- Les accueillantes possèdent du matériel pour organiser des activités : matériel de bricolage, de coloriage, jeux, matériel de psychomotricité et de sport.
- Les accueillantes essaient de rendre les enfants plus autonomes en leur donnant certaines responsabilités (responsable du matériel, de la propreté, aide à d'autres enfants, ...)

- Les accueillantes favorisent la collaboration et la solidarité entre les enfants (jouer ensemble, s'aider dans les devoirs, réaliser un bricolage commun, ...)
- Les accueillantes veillent à assurer une vie saine aux enfants (être propre – se laver les mains et la bouche régulièrement, vérifier que les collations soient prises, ...)
- Les accueillantes participent à plusieurs formations durant l'année scolaire.
- Le nombre d'enfants présents chaque soir est de +/- 30.
- Les accueillantes tiennent compte des besoins et des attentes des parents en restant à leur écoute et en répondant à toutes les questions posées. Elles essaient de trouver des solutions à certains problèmes.

La capacité d'accueil

La capacité d'accueil maximale est de 24 places si la journée pédagogique ne concerne des enfants de plus de 6 ans et de 16 places si des enfants de moins de 6 ans y participent.